

93

Commission permanente
Séance du 14 octobre 2024



Rapporteur : M. MARTIN

50126

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

**Aménagements transitoires des bâtiments B, A et C - Hôtel du Département
site Beauregard à Rennes - Attribution des marchés de travaux**

Le lundi 14 octobre 2024 à 14h35, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, Mme TOUTANT

**Absents et
pouvoirs :**

Mme BIARD (pouvoir donné à Mme SALIOT), Mme BILLARD (pouvoir donné à Mme ROUX), M. COULOMBEL (pouvoir donné à Mme MESTRIES), Mme FAILLÉ (pouvoir donné à M. BOHANNE), M. HERVÉ (pouvoir donné à M. GUÉRET), Mme LEMONNE (pouvoir donné à M. LENFANT), M. LEPRETRE (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme MORICE (pouvoir donné à Mme MERCIER), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PAUTREL (pouvoir donné à M. DELAUNAY), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS), Mme ROUSSET (pouvoir donné à M. MARTIN), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE), M. SORIEUX (pouvoir donné à M. HOUILLOT), M. SOULABAILLE (pouvoir donné à Mme QUILAN)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h32.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3211-2 ;

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L. 2122-1, L. 2123-1, R. 2122-2 et

R. 2123-1 1° ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 10 juin 2024 ;

Expose :

La Commission permanente du 10 juin 2024 a approuvé l'avant-projet définitif relatif aux aménagements transitoires des bâtiments B, A et C de l'Hôtel du Département - site Beaugard à Rennes, réalisé par l'équipe de maîtrise d'œuvre ATELIER DU CANAL (mandataire) / Cabinet CLEUET / HAYS Ingénierie / RCPI Ouest / ACOUSTIBEL.

Les travaux, lors de la validation de l'avant-projet définitif, étaient estimés à 2 100 000 euros hors taxes, soit 2 520 000 euros toutes taxes comprises (valeur juillet 2023).

Une consultation des entreprises pour la réalisation des travaux a été lancée le 1^{er} juillet 2024, sous la forme d'une procédure adaptée, décomposée en 9 lots.

N'ayant pas reçu d'offre dans les délais prescrits, le lot n° 2 « Gros œuvre » a fait l'objet d'une relance sous forme d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable soumise aux dispositions du code de la commande publique.

Lors de sa réunion du 17 septembre 2024, la Commission d'appel d'offres a émis un avis favorable à la passation des marchés relatifs aux lots n° 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 9 pour un montant total de 1.833.692,90 euros hors taxes, soit 2 200 431,48 euros toutes taxes comprises.

N'ayant pas reçu d'offre dans les délais prescrits, le lot n° 8 « Ventilation chauffage, plomberie » a fait l'objet d'une relance sous forme d'une procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions du code de la commande publique, sur la base d'une estimation de 462 199,41 euros hors taxes (valeur juillet 2024).

Lors de sa réunion du 3 octobre 2024, la Commission d'appel d'offres a émis un avis favorable à la passation du marché relatif au lot n° 8 « Ventilation chauffage, plomberie » avec l'entreprise HERVE THERMIQUE pour un montant de 499 636,47 euros hors taxes, soit 599 563,76 euros toutes taxes comprises.

Les crédits pour ce lot n° 8 seront prévus à la décision modificative 2-2024-AP BATII171-2023-23-020-2313.11-P33.

Le montant total des travaux tous lots confondus, détaillé en annexe, s'élève ainsi à 2 333 329,37 euros hors taxes, soit 2 799 995,24 euros toutes taxes comprises.

Décide :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les marchés à passer avec les entreprises proposées par la Commission d'appel d'offres pour un montant total de 2 333 329,37 euros hors taxes, soit 2 799 995,24 euros toutes taxes comprises pour les aménagements transitoires des bâtiments B, A et C de l'Hôtel du Département - site Beaugard à Rennes, dont le détail figure en annexe.

Vote :

Pour : 51

Contre : 0

Abstentions : 3

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 16 octobre 2024

ID : CP20242786

Pour extrait conforme